	P R O C E S V E R B A L d e r é u n i o n d u C O N S E I L R E G I O N A L	D a t e : 29 mars 2015
		R é f : C R n ° 1

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL REGIONAL LE 26 mars 2015

1. Ordre du jour
   - RAPPEL DES ACTIONS EN COURS
   - BUDGET 2014 / 2015
   - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX
   - MEMBRES INDIVIDUELS
   - CHALLENGE DES CLUBS (demande de Madame Romero)
   - ALAIN ZERMATI (demande de Monsieur Thiolière)

2. Echanges

   - Le Président à fait part des inquiétudes relatives à l'état de santé de Pierre Cousin après son hospitalisation à Reims. Il est supposé être sorti de son coma induit le 27.

   - La priorité actuelle du Comité est de retrouver de la croissance

     Dans le court terme donner aux 3ème et 4ème séries le goût de jouer en compétition.

   - Site Internet

     Le site actuel est en déshérence, tous les comités utilisant les services de Dedalos ont des problèmes de fonctionnement plus ou moins graves. Nous en avons conclu que nous devions nous pencher sur le problème. Un groupe a planché sur le problème, ses conclusions sont les suivantes :

     Fonctions : faire connaître le bridge aux non licenciés et être un outil facile à utiliser pour nos licenciés et les jeunes que nous souhaitons amener à nos, ou leurs, tables de bridge. Optimiser les relations entre le Comité, les clubs, les enseignants et les membres en général.

     Le site actuel ne répond en aucun cas à ces objectifs.

     Le groupe de travail ayant finalisé les spécifications du projet, des devis ont été demandés à plusieurs prestataires. L'enveloppe, incluse dans le budget qui vous sera présenté plus tard, est d'environ 5'000 €. La livraison du site est prévue fin juin pour être opérationnel à la rentrée en septembre.

Il est bien entendu convenu avec la FFB que nous pourrons créer des liens avec son site et que nous pourrons utiliser les fonctionnalités qui nous intéressent.

Envoyer à J Thiolière le mode d'emploi permettant la mise à jour du site actuel.

- Ré-agencement des locaux

  L'espace des arbitres est changé de place et une cloison est construite afin d'isoler phoniquement la salle de jeux de l'espace « réception ».

- Formation
  Le stage d'arbitre de club a débuté.
  Le stage de monitorat sera probablement organisé à la rentrée avec l'Hurepoix afin de minimiser le coût l'intervention de Daniel Paladino, un week-end se passera en Hurepoix, un week-end à Joinville.

  Une présélection SEF sera organisée avant la fin juin.

- Epreuves et calendrier du Comité

  Il n'y aura plus de finales de Ligue en Promotion, les 2 premiers de la Finale de Comité iront directement en Finale Nationale.

  Il n'y aura plus de places attribuées obligatoirement aux dames dans les tournois mixtes.

  Le Tournoi du Comité se tiendra le samedi 17 octobre au Centre Culturel d'Ormesson, qui bénéficie d'un parking très spacieux. Le contrat a été signé avec la mairie.

  Il faut prévoir l'organisation de tournois dédiés aux 3èmes et 4èmes séries.

  Cette année le calendrier sera mis à disposition des membres dans les clubs ou au Comité, il ne sera plus envoyé par la poste.

- La Gazette

  Tous les adhérents du Comité de la Vallée de la Marne n'utilisant pas le site, le Bureau a décidé de créer une Gazette du CVM, sur le modèle du Lien distribué par le Comité d'Alsace, il comprendra un Editorial du Président, les nouvelles de la FFB, du Comité et des Clubs ainsi que des rubriques se rapportant à des donnes particulières, des questions d'arbitrage, les annonces, des tournois spéciaux, les reportages relatifs à ces tournois, les résultats des équipes du Comité, y compris Finales de Ligue et Nationales.

Cette Gazette sera adressée par courriel à tous les adhérents dont nous possédons l'adresse électronique. A charge aux clubs d'en imprimer un ou deux exemplaires qu'ils mettront à disposition de leurs adhérents.

Il est actuellement prévu une parution bimestrielle.

Il est bien entendu que ce ne sera « votre » Gazette que dans la mesure où vous nous informerez de la vie de votre club.

- Développement

Nous devons absolument rechercher de nouveaux bridgeurs :

La principale piste suivie actuellement est l'expansion du bridge scolaire, sous la houlette de Patrick Le Flour APR dont l'objectif est actuellement de doubler l'effectif actuel des scolaires, i.e. +/- 80 sujets.

Aulnay : une école primaire commence la semaine prochaine

Lagny : réussite, prorogation l'année prochaine

Saint Maur : en attente de la convention avec la mairie, 3 écoles prévues l'an prochain

Vincennes : 1 atelier à la rentrée

Les contacts de la Fédération avec les ministères (Education Nationale et Jeunesse) sont continuels, cependant il y a fort peu de chance que le bridge soit un jour un sujet du bac, par contre nous pouvons espérer le statut de « discipline sportive ».

Suggestion : initier les élèves professeurs afin qu'ils soient à même d'initier leurs futurs élèves.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à partir de 2016, au collège, un certain nombre d'heures seront réservées à des « projets ».

Nous devons arriver à mettre en place avec le rectorat un plan de formation des enseignants.

A terme, afin de conserver la motivation de nos intervenants, nous devrons arriver à trouver une forme de rémunération, sous forme de subvention ?

Monsieur Y. Martin suggère d'approcher les associations de parents d'élèves, qui sont présentes dans toutes structures scolaires.

Patrick Le Flour a observé que le recrutement des scolaires doit être utilisé pour un recrutement éventuel de leurs parents.

- Introduire le bridge dans les administrations et les grandes entreprises, la BRED par l'intermédiaire d'une bridgeuse d'Alfortville ancien cadre bancaire.

- Organiser une Finale de Comité du Championnat des Ecoles de Bridge, en dehors des instances fédérales.

- Campagne publicitaire
  Commencera fin août, les clubs seront censés compléter par des journées évènementielles entre le 13 et le 20 septembre.

- Prévoir l'organisation d'une journée de brain storming de la commission du développement destinée à travailler les 3 axes suivants :
  - Communiquer
  - Se développer
  - Profiter des expériences des autres comités

- Le Golf

  Une convention vient d'être signée entre les deux fédérations, qui toutes les deux perdent des adhérents tous les ans.

  Il est à noter que l'association sport / bridge fonctionne très bien.

  La même démarche pourrait être appliquée au tennis.

- Challenge des Clubs

  Madame Romero remet en cause l'organisation du Challenge des Clubs, qui lui a très clairement été rappelée par Monsieur Rigaud,
  une équipe est formée des 4 indices les plus élevés, une autre équipe est formée des 4 indices les plus faibles, et l'équipe « forte » d'un club rencontre l'équipe « forte » de l'autre club ; tandis que l'équipe « faible » d'un club rencontre l'équipe « faible » de l'autre club. Cette année 2 poules ont été mises en place afin d'éviter les trop fortes disparités.

BUDGET

Il est rappelé que l'augmentation de la Fédération n'a pas été répercutée au sein du Comité.

Les charges exceptionnelles sont liées au départ à la retraite d'André Challier et au litige prudhommal d'Alexis Savatier reporté en mai.

Si tout se passe bien nous serons en équilibre.

Des économies substantielles seront réalisées en n'envoyant pas le calendrier à tous les adhérents par la poste mais en le mettant à la disposition des clubs afin qu'ils en assurent la distribution à leurs membres.

Rappel :

En raison des besoins de financement des Championnats du Monde à Lyon, la licence FFB sera majorée de 3€ pendant deux ans (47,50€), la 3ème année elle retrouvera son niveau actuel + 1€ (soit 45,5€).

Le Budget est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

Les travaux d'agencement de la salle sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

ALAIN ZERMATI

Le Président donne la parole à Jacques THIOLIERE Président du club de Guermantes pour qu'il rappelle au Comité la nature de sa question concernant M. ZERMATI. Celui-ci précise donc qu'il souhaite savoir comment un président de club peut traiter le cas d'un joueur qui était suspendu et qui va de nouveau prendre une licence après sa suspension, mais que lui ne souhaite pas accueillir dans son Club. Il indique que M. Alain ZERMATI s'était présenté récemment dans son club pour participer à un tournoi, qu'il avait été autorisé à jouer, et qu'il lui avait par la suite envoyé un courriel lui précisant qu'il était « persona non grata » à Guermantes.

Le Président donne la parole à l'assemblée, puis propose de lire les statuts du Comité.

L'article 6 précise sans ambigüité que le Comité Exécutif décide d'accepter ou de refuser sa licence à un joueur.

Le Président informe le Conseil Régional que selon l'article 6 des statuts le Comité Exécutif a voté sur la réintégration d'Alain Zermati à la fin de son interdiction de jouer. Le Bureau s'est prononcé à la majorité pour permettre à M. Zermati de reprendre une licence dans un club de son choix, qui l'accepterait, au sein du Comité.

Il est toutefois précisé qu'un président de club a toute latitude pour interdire à un joueur, même détenteur d'une licence dans le comité auquel lui-même appartient, de venir jouer dans son club.

Le Président demande alors à l'assemblée si elle souhaite voter à ce sujet. Seules 7 mains se lèvent sur les personnes présentes.

Le débat reprend, le Président suggère que le sujet soit réexaminé lors d'une prochaine réunion puis reprend la parole pour indiquer sa position personnelle à l'égard de M. Alain ZERMATI. Il conclut qu'il entend renoncer à son mandat. Il précise qu'il sera donc nécessaire d'organiser une nouvelle assemblée générale avant la fin juin car il ne souhaite pas avoir à présider un Comité avec ce genre de joueur et les problèmes qu'il génère et qu'il ne peut pas travailler avec des personnes qui ne partagent pas son éthique.

Un membre du Conseil Régional insiste alors pour qu'il y ait un vote immédiat.

Monsieur Adhéra, Vice-président du Comité, puis Madame Mazaleyrat, Secrétaire Générale du Comité, indiquent tour à tour que dans ce contexte, ils envisageraient de démissionner de leurs fonctions si une résolution concernant M. Zermati devait être mise au vote et aller à l'encontre du vote du Bureau Exécutif.

Le président passe ensuite directement au vote. Il propose alors deux résolutions :

Question 1 :
Le Conseil Régional autorise-t-il Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?

Si la réponse à la question précédente a été non :

Question 2 :
Le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?

Un nouveau débat, houleux, s'ensuit, puis on passe au vote.

Etant donné qu'aucune résolution n'avait été inscrite à l'ordre du jour concernant ce sujet, le Président propose que les membres de l'assemblée utilisent les deux bulletins de vote prévus pour les travaux et le budget en inscrivant « oui » ou « non » à la main pour chacune des deux résolutions.

Le bulletin Approbation des Travaux serait utilisé pour répondre par oui ou non, inscrit à la main, à la question 1 : le Conseil Régional autorise-t-il Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?

Le bulletin Approbation du Budget serait utilisé pour répondre par oui ou non, inscrit à la main, à la question 2 : le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?

Les deux votes ont lieu concomitamment, bien que la question 2 soit subordonnée à La réponse apportée à la question 1.

Les bulletins sont recueillis, ainsi que les bulletins concernant l'élection des 2 nouveaux membres individuels.

Les résultats sont les suivants :

1. Question : le Conseil Régional autorise-t-il « OUI » ou « NON » Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?

   Réponses : OUI = 90 voix, NON = 152 voix, abstentions = 27 voix

2. Puisque la réponse à la question précédente a été NON, question suivante : le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?

   Réponses : Oui = 127 voix ; NON = 95 voix ; abstentions = 34 voix.

3. Proposition d'élection de Madame Michèle GUILLOT comme membre individuel ? OUI = 244 voix.
4. Proposition d'élection de Madame Agnès VERDIER comme membre individuel : Oui = 116 voix.

   Pour ces deux dernières résolutions, votes NON = non significatifs.

Dominique Mazaleyrat
Secrétaire Générale